

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

AMENDEMENT

N ° CD547

présenté par

Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Reda, M. Kamardine, M. Abad, Mme Meunier,
Mme Valentin, M. Bony, M. Lurton, M. Lorion, Mme Bassire, M. de Ganay, M. Masson, M. de la
Verpillière, M. Rolland, M. Viala et M. Jean-Claude Bouchet

ARTICLE 12

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.